

**ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE  
HISTOIRE**

**Sujet :**  
**Enseigner « Les chemins de la puissance »**  
**en classe de terminale**

**I. Éléments de présentation de la situation professionnelle**

- **Document A** : Extraits du programme d'histoire de la classe de terminale L, ES, B.O. n°42 du 14 novembre 2013, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire, classe de terminale L, ES, Guillaume Le Quintrec (dir.), Paris, Nathan, 2012, p. 212-213.
- **Document C** : Manuel d'histoire, classe de terminale L, ES, Guillaume Bourel, Marielle Chevallier (dir.), Paris, Hatier, 2012, p. 208-209.

**II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle**

- **Document D** : Robert Frank, « L'historiographie des relations internationales : des "écoles" nationales », in Robert Frank (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, p. 10-23.
- **Document E** : Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « L'éthique de la guerre », in Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Ryoa Chung (dir.), *Ethique des relations internationales. Problématiques contemporaines*, Paris, PUF, 2013, p. 157-181.

**Document A** : Extraits du programme d'histoire de la classe de terminale L, ES, B.O. n° 42 du 14 novembre 2013, et de la fiche Eduscol.

#### Extraits du programme

Question	Mise en œuvre
<b>Les chemins de la puissance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Les États-Unis et le monde depuis les « 14 points » du Président Wilson (1918) ;</b></li><li>- <b>La Chine et le monde depuis 1949.</b></li></ul>

#### Extraits de la fiche Eduscol

##### **La question dans le thème**

Il s'agit donc de s'interroger sur les origines, l'évolution, les étapes et les manifestations de la puissance des États-Unis et de la Chine, et de proposer à partir de cette étude une réflexion sur la notion de puissance au début du XXIe siècle. [...]

##### **Orientations pour la mise en œuvre**

La question doit être traitée à travers deux études qui font apparaître deux parcours différents.

La première étude porte sur la manière dont les États-Unis ont bâti, à partir d'une économie au développement de laquelle ils consacrent tous leurs efforts, une puissance « globale » à l'aune de laquelle s'évalue désormais la puissance de tout État. Elle permet d'insister sur les permanences qui caractérisent leur action au cours du XXe et au début du XXIe siècle : primauté économique et financière, confiance dans la supériorité de leur modèle économique et politique, croyance en leur vocation à diffuser ce modèle, attractivité de ce modèle sur le reste du monde (du moins durant une grande partie de la période), action diplomatique subordonnée à l'expansion de l'économie et du commerce en préservant la paix, refus de toute limite à leur souveraineté. Elle incite en outre à mettre en lumière l'importance des deux guerres mondiales et de la guerre froide dans l'affirmation de la puissance américaine, chaque conflit creusant les écarts entre les États-Unis et les autres régions du monde et générant une nouvelle phase de croissance. Elle permet enfin de souligner la nouveauté que représente aujourd'hui le déclin relatif de cette puissance, et l'importance de cette évolution pour la compréhension du monde contemporain. [...]

La décennie 1990 représente l'apogée de la puissance des États-Unis, au cours de laquelle ils tentent d'instaurer un « nouvel ordre mondial » après la guerre froide. Toutefois, les difficultés croissantes qu'ils rencontrent traduisent, à l'orée du XXIe siècle, l'érosion de leur puissance économique, base de leur puissance globale, avec pour corollaire la remise en cause de leur rôle politique dans le contexte d'une mondialisation accélérée et de l'émergence de nouvelles puissances.

**Document D** : Robert Frank, « L'historiographie des relations internationales : des "écoles" nationales », in Robert Frank (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, p. 10-23.

En 1953, dans « l'introduction générale » à sa collection « Peuples et civilisations » (PUF), Pierre Renouvin confirme le passage de l'histoire diplomatique à l'histoire des relations internationales. La première, écrit-il, « place au premier plan les relations entre gouvernements », ou les relations interétatiques, les relations entre diplomates, chancelleries, hommes d'État et collaborateurs divers, dont les préoccupations se réduisent au triptyque de la « sécurité », de la « puissance » et du « prestige ». [...] Dès lors, il regarde du côté des « nouvelles tendances de la recherche historique qui ont mis l'accent sur l'étude de la vie matérielle et spirituelle des sociétés humaines », et qui « suggèrent une tout autre orientation » : « Dans cette perspective, les rapports entre gouvernements cessent d'être le centre d'intérêt ; ce qui importe, c'est l'histoire des rapports entre les peuples. » Renouvin distingue deux courants qui lui ont inspiré ce changement d'optique, même s'il n'en partage pas toutes les vues et s'il exprime quelque ironie ou quelque réserve en les décrivant. D'une part, « l'histoire structurale » étudie les sociétés dans leurs rapports avec le milieu géographique, les conditions de la vie matérielle, les structures économiques, « les caractères des civilisations » – allusion aux *Annales* dont le sous-titre est alors « Économies, Sociétés, Civilisations ». Elle considère que ces « forces sous-jacentes », ces « mouvements profonds » sont bien plus importants que les événements spectaculaires contés par l'histoire diplomatique : « Simple agitation de surface, dit Fernand Braudel », citation rapportée par Renouvin lui-même. Aux yeux des tenants de cette école, l'action des hommes d'État n'est que « poussière de faits divers ». [...]

Ce sont les forces économiques qui, dans les années soixante et soixante-dix, ont le plus retenu l'attention des historiens. Dans la foulée des réflexions de Pierre Renouvin, mais aussi de Jean Bouvier, historien économiste, beaucoup d'études sont consacrées au poids de « l'économie » dans les relations internationales. La grande problématique des années soixante et du début des années soixante-dix est la question de son rôle dans la formation des « hégémonies » ou des « impérialismes » (coloniaux ou non) ainsi que dans la chaîne des causalités conduisant au déclenchement de la guerre de 1914. [...] Depuis les années quatre-vingt-dix, l'historien raisonne sur les opinions en les replaçant dans le contexte plus général des systèmes de représentations et des imaginaires sociaux, ce qui permet d'éclairer d'une autre façon la problématique classique de « l'image de l'Autre », et de son influence sur les décisions de politique extérieure. [...] Sur le rapport entre culture et relations internationales, deux sortes de recherches historiques sont conduites : celles qui portent sur « l'action culturelle » des États, sur leur politique d'influence, voire de puissance, par la présence et la diplomatie culturelles. [...] De nombreux historiens ont prolongé les travaux de Jean-Baptiste Duroselle sur processus de décision, l'action décisive des « petits groupes », les structures administratives et politiques de la « machine diplomatique ». De ce point de vue, l'histoire militaire traditionnelle a été fondamentalement renouvelée. [...] Les biographies de diplomates ont connu un véritable renouvellement du genre, grâce à la prise en compte des apports de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle et de l'histoire des représentations.

**Document E** : Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « L'éthique de la guerre », in Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Ryoa Chung (dir.), *Ethique des relations internationales. Problématiques contemporaines*, Paris, PUF, 2013, p. 157-181.

*N.B. : Philosophe et politologue, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer est directeur de l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM).*

Parce qu'elle est une expérience extrême qui met à l'épreuve les fondements politiques et éthiques des sociétés humaines, la guerre alimente la réflexion philosophique depuis ses origines. [...]

Précisément parce que la menace nucléaire « pulvérise » la théorie de la guerre juste, comme disait Walzer, il peut sembler légitime de tout faire pour la prévenir. Y compris faire la guerre ? Faut-il par exemple frapper *préventivement* l'Iran pour l'empêcher de développer son programme nucléaire ? L'idée de guerre préventive est un autre de ces paradoxes moraux dont recèle l'éthique de la guerre : au contraire de la dissuasion, dont le but était de ne pas faire la guerre, il s'agit cette fois de la faire pour l'éviter – pour en éviter une plus grave, ou plus défavorable à ceux qui prennent l'initiative de passer à l'offensive. La guerre préventive présente donc l'originalité d'être à la fois offensive et défensive. [...] La notion de guerre préventive pose en outre un certain nombre de problèmes épistémologiques. Le premier est l'impossibilité de la prédiction. [...] Une deuxième difficulté est que, s'il y a guerre, le problème devient celui de la contre factualité : il n'est alors plus possible de prouver que la guerre préventive a bien prévenu une menace réelle, puisqu'elle la détruit. [...] Un troisième problème épistémologique est celui de la perception de la menace [...] non seulement parce que la conduite des hommes en général dépend d'un grand nombre de facteurs difficiles à interpréter, et parce que notre compréhension dépend toujours d'un contexte personnel, un ensemble de valeurs, d'idées ou de normes, mais aussi, dans le cas des dirigeants qui décident d'entrer en guerre, parce qu'ils n'ont pas une expérience directe de la politique internationale : ils fondent leur décision sur un ensemble d'intermédiaires (renseignements, diplomatie, médias, rapports divers), qui sont autant d'interprétations. L'une des erreurs de perception la plus commune est l'exagération de la menace. La légitime défense anticipative se justifie non par une attaque réelle, donc vérifiable, mais par une suspicion. Or, cette suspicion est très souvent exagérée. Si cette exagération est consciente, on peut le reprocher à ceux qui décident d'entrer en guerre sur cette base pour au moins deux raisons. D'une part, ils mentent et impliquent le pays dans une guerre qui fera des victimes, pour mettre fin à une menace qui n'était pas si grave, c'est-à-dire une guerre qui aurait pu être évitée. D'autre part, à partir du moment où la population sait que ses dirigeants exagèrent la menace, cela crée de la confusion quant à leurs intentions réelles et nourrit des fantasmes, voire des théories conspirationnistes. [...]

La réponse au terrorisme est également problématique, comme en témoigne la soi-disant « guerre contre le terrorisme » de l'administration Bush au lendemain du 11 Septembre 2001, qui utilise le vocabulaire de la guerre pour bénéficier de règles plus permissives : en temps de paix, l'utilisation de la force létale par les gouvernements est strictement encadrée par le droit national et international des droits de l'homme. En temps de guerre, le DIH<sup>1</sup> s'applique et il permet davantage d'écart. L'administration Bush a profité de cette ambiguïté pour justifier des pratiques moralement discutables, comme la torture ou les assassinats ciblés.

<sup>1</sup> DIH : Droit International Humanitaire